

Compte-rendu

ATELIER PARTICIPATIF n°1 – Elaboration du SCoT du Pays des Ecrins Thématique : Agriculture

16 janvier 2023 de 14h00 à 16h30 – Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée

Objet de la réunion : Atelier participatif n°1 sur l'agriculture – rencontre avec les acteurs socio-professionnels du territoire

Rédacteur : Bureau d'études Alpicité

Date du compte-rendu : le 19/01/2023

Présents (Bureau d'études et Communauté de Communes du Pays des Ecrins)

- Nicolas BREUILLOT – Gérant de la société Alpicité,
- Grace ROY – Assistante d'études – Alpicité.
- Marie HANASTASIOU – Chargée de mission Aménagement – CCPE,
- Julie PRIVAT – Directrice du développement touristique et dispositifs contractuels – CCPE,

Document(s) joint(s)	1 document joint : - 230116_Atelier agricole_SCoT_CCPE
Nombre de pages	- 230116_Atelier agricole_SCoT_CCPE : 23 pages

22 personnes ont participé à la réunion.

La réunion débute à 14h00.

La réunion débute par une introduction faite par Nicolas BREUILLOT. Il explique le déroulement de l'atelier participatif. Dans un premier temps, il expliquera ce qu'est un SCoT, les étapes de la procédure, ainsi que le cadre réglementaire qui encadre ce document. Il reviendra sur la procédure d'élaboration du SCoT du Pays des Écrins et ses objectifs et modalités de concertation. Dans un second temps, il présentera les premiers constats du

diagnostic, sur la thématique de l'agriculture. Un temps d'échange est ensuite prévu afin de recueillir les avis des participants à propos des constats présentés. Enfin, la dernière partie de la rencontre concerne l'atelier : les participants devront se répartir en 3 groupes de travail et devront identifier et/ou cartographier les enjeux et actions sur le territoire du Pays des Écrins.

Nicolas BREUILLOT rappelle que les études et données sur les activités agricoles du territoire sont limitées, le diagnostic territorial sur cette thématique est, pour l'heure, peu développé. L'objectif du présent atelier est de travailler en collaboration avec les acteurs de la filière afin de recueillir les enjeux du territoire. Plusieurs ateliers sont par ailleurs organisés durant la semaine du 16 janvier. Une réunion publique pour présenter l'ensemble du diagnostic territorial est également prévue le 16 janvier, à 18h à Saint-Martin-de-Queyrières.

1- Les étapes de la procédure et le cadre réglementaire (p.5-p.11)

Nicolas BREUILLOT explique le rôle du SCoT : celui-ci construit une stratégie de territoire partagée par l'ensemble des communes membres. Il permet de définir l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement en mettant en perspective plusieurs thématiques, qui permettront d'établir un projet transversal. Le SCoT permet de prévoir et de planifier le développement des 20 prochaines années et dessiner un projet structurant d'intérêt général, il ne s'agit pas de l'addition des intérêts individuels ou même communaux, mais bien de la réalisation d'un projet d'aménagement commun sur l'ensemble du territoire concerné par le SCoT. Enfin, le SCoT permet de mettre en place des projets touristiques structurants. De plus, en l'absence de SCoT, les communes sont soumises au régime de constructibilité limitée. Cela signifie que l'ouverture de zones à une urbanisation future est soumise à l'accord du Préfet. Alors que dans le cadre d'un SCoT, l'ouverture à l'urbanisation est soumise à avis de la préfecture. Il y a donc davantage de souplesse dans ce cadre-là.

Nicolas BREUILLOT présente les éléments législatifs qui encadrent le SCoT. Le SCoT est un document « rotule », qui fait le lien entre les politiques publiques définies à l'échelle nationale et régionale et celles définies au niveau communal. Le Pays des Écrins est concerné par la loi Montagne, qui a pour objectif de préserver les caractéristiques et les particularités des territoires de montagne en termes d'agriculture, de paysage, de prise en compte des risques, de l'environnement, etc... La loi Montagne oblige à définir des objectifs en termes d'extension de l'urbanisation en continuité des zones bâties existantes. Elle oblige également à travailler sur l'immobilier de loisirs, c'est-à-dire les questions d'hébergements touristiques, résidences de tourisme, résidences secondaires, etc... D'autres politiques publiques à l'échelle nationale, ne sont pas spécifiques au territoire, mais s'appliquent sur l'ensemble du territoire national (loi ALUR, Grenelle, loi Climat et Résilience...) et agissent notamment sur la question de la consommation d'espaces. Ces différentes lois sont relayées à une échelle régionale au sein des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il s'agit d'un document qui définit des entités au sein du territoire de la région Provence-Alpes Côtés d'Azur. L'entité du Pays des Écrins, définie par le SRADDET est le bassin sud alpin. Il définit des politiques publiques qui devront être intégrées dans le cadre du SCoT. Le SRADDET est actuellement en procédure de modification pour intégrer la loi Climat et Résilience et la question de la consommation d'espaces. Il définira des objectifs de consommation d'espaces à l'échelle du bassin alpin.

Nicolas BREUILLOT complète le propos par l'évolution des lois-cadres qui s'appliquent à l'échelle nationale, qui tendent, progressivement vers une diminution de l'artificialisation des sols depuis le début des années 2000. (Cf. *présentation: 230116_Atelier agricole_SCoT_CCPE, page 8*)

Nicolas BREUILLOT explique la notion d'artificialisation des sols. L'artificialisation concerne la construction d'un bâtiment sur un espace naturel, agricole ou forestier (c'est-à-dire, une parcelle vide). Quand on fait une opération de renouvellement urbain (démolir reconstruire, ou densifier un bâtiment, réutiliser des friches ou réhabiliter, etc..), il ne s'agit pas d'artificialisation. Le territoire est donc libre de faire ce type de projet, même après 2050 (année d'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols). D'autre part, il existe des opérations renaturation : il s'agit par exemple d'un parking goudronné, qui n'a plus vocation de parking. Il est alors possible de « dégoudronner » et de redonner un aspect naturel à cet espace. L'artificialisation nette est donc la différence entre ce qui aura été artificialisé et ce qui aura été désartificialisé. Par exemple : si on construit sur 1 ha, et on renature une surface de 1 ha, l'artificialisation nette sera égale à 0 ha. (Cf. *présentation: 230116_Atelier agricole_SCoT_CCPE, page 9*)

2- Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

Nicolas BREUILLOT indique que la délibération de lancement de la procédure d'élaboration du SCoT du Pays des Écrins datant du 24 novembre 2022, met en avant plusieurs objectifs et notamment en matière d'agriculture, tel que l'objectif de maintenir et favoriser les zones et outils d'exploitations agricoles nécessaires à l'économie locale et à l'entretien des paysages.

De plus, le document a pour vocation d'être réalisé en collaboration avec les acteurs du territoire. Ainsi, la délibération de lancement définit les modalités de concertation : la mise à disposition d'un registre de concertation au sein de l'ensemble des mairies du Pays des Écrins, la création d'une adresse mail et postale dédiées au recueil des avis de la population. Plusieurs rencontres seront organisées : 6 ateliers participatifs et 3 réunions publiques. Enfin, des informations sur la procédure seront régulièrement publiées sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins. Une exposition évolutive composée de panneaux publiés en maire, informera sur l'avancement du projet.

3- Synthèse du diagnostic

Nicolas BREUILLOT présente les premiers constats du diagnostic agricole. Il précise que les informations sur cette thématique sont très restreintes, de plus, un questionnaire a été distribué aux agriculteurs du territoire en septembre 2022 afin de compléter et affiner les enjeux de cette activité. Seulement 8 réponses à ces questionnaires ont été renvoyées à l'intercommunalité.

Le diagnostic actuel fait état d'une activité agricole en déclin depuis le début du 20^{ème} siècle, les surfaces agricoles utiles sont en baisse, en lien avec la baisse du nombre d'exploitation au sein du territoire. La question de la reprise des exploitations est un véritable enjeu au regard de l'âge des exploitants du territoire (phénomène que l'on retrouve à l'échelle nationale).

Un agriculteur identifie la question de la ressource en eau comme un enjeu majeur au sein du territoire, cet enjeu n'est pas mis en valeur dans le diagnostic présenté.

Nicolas BREUILLOT confirme que cette question a bien été identifiée comme enjeu au sein du territoire du Pays des Écrins.

Nicolas BREUILLOT conclut la synthèse du diagnostic sur les enjeux du territoire en matière d'agriculture. (Cf. *présentation : 230116_Atelier agricole_SCoT_CCPE, page 16*)

4- Temps d'échange sur la synthèse du diagnostic

Un agriculteur questionne la possibilité d'obtenir la synthèse du diagnostic présenté, par mail.

Marie HANASTASIOU affirme que le diagnostic sera diffusé, avec le compte-rendu de la réunion, sur le site de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

La Chambre d'Agriculture demande un rajout au sein des enjeux, de la question de la maîtrise foncière, qui est problématique au sein du territoire et qui crée une véritable précarité pour les agriculteurs.

Un agriculteur ajoute que cette précarité impacte notamment les agriculteurs qui louent des terres et ne peuvent pas maîtriser ce foncier. D'autre part, la précarité est visible aussi pour les propriétaires en raison du morcellement du foncier et de la spéculation de certains propriétaires qui ne souhaitent pas leur vendre les terres agricoles.

Nicolas BREUILLOT rajoute que 20% à 30% des « belles terres », ou terres agricoles à fortes valeurs, ne sont effectivement pas revendues pour l'usage des agriculteurs.

Un agriculteur précise que sur la commune de Vallouise-Pelvoux, de nombreuses zones agricoles n'apparaissent pas sur la cartographie présentée. Les espaces agricoles du registre parcellaire graphique (RPG) ne représentent pas la réalité du territoire. De nombreuses terres sont exploitées pour le maraîchage à Vallouise-Pelvoux, mais beaucoup d'agriculteurs ne déclarent pas ces terres au RPG, car les aides fournies sont peu importantes. Les agriculteurs ne font donc pas la démarche.

D'autre part, la concurrence avec l'activité touristique liée au ski a un fort impact sur les terres. Les propriétaires font de la spéculation foncière, espérant un rachat de leurs terrains au prix fort.

Enfin, la maîtrise foncière est vraiment un problème majeur. Il n'y a pas de sécurité foncière, les meilleures terres disparaissent, tandis que le secteur agricole a besoin d'être soutenu par des regroupements foncier. Il est également nécessaire d'avoir des baux pour exploiter les terres.

Nicolas BREUILLOT questionne sur la problématique de la ressource en eau.

Un agriculteur répond que les problèmes d'irrigation observés, concernent le vieillissement des infrastructures (manque d'entretien des canaux malgré la présence des ASA), ainsi que la restriction de l'irrigation, notamment vécue en 2022, alors que d'autres territoires n'ont pas eu ce type de restriction, notamment dans le sud du département et dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. La ressource en eau est par ailleurs utilisée

quelques mois plus tard pour de la neige de culture, alors que l'autonomie fourragère dépend pourtant de l'irrigation des terres.

Le Parc National des Écrins complète le propos par la problématique du manque d'alpage au sein du territoire. De plus, la problématique de l'hébergement des bergers est un enjeu majeur. Concernant les retenues collinaires, elles devront être créées en dehors des espaces définis comme zones humides.

Nicolas BREUILLOT demande les données sur les alpages, hébergements de bergers et retenues collinaires.

Le Parc National des Écrins confirme avoir des études sur ces thématiques, excepté sur la thématique de l'eau.

La Chambre d'Agriculture précise qu'un plan hydrologique de l'agriculture est en cours de réalisation et sera disponible en fin d'année. Ce plan précisera les actions à prévoir sur le territoire.

Nicolas BREUILLOT rajoute que les enjeux écologiques sont également à prendre en compte.

Un agriculteur précise que les réserves collinaires ne sont pas prioritaires, comparées aux infrastructures vieillissantes qui doivent être réhabilitées.

Nicolas BREUILLOT réplique que le Schéma de Cohérence Territoriale doit évaluer les besoins à l'échelle des 20 prochaines années, et ainsi les réserves collinaires sont à prendre en compte.

L'ASA de l'Echaillon confirme que les retenues collinaires, ne sont, pour lui, pas une priorité. La problématique vient notamment des droits de l'eau qui ne sont pas utilisés entièrement. Il faudrait imaginer des systèmes alternatifs, compte tenu de l'impact des retenues collinaires sur le paysage et donc le tourisme.

Un agriculteur fait remarquer qu'il est difficile d'arroser les terrains agricoles, notamment dans le secteur de l'Argentière-La Bessée, en raison de l'urbanisation. L'arrosage inonde les terrains, un système par aspersion est donc nécessaire.

D'autre part, la commune de l'Argentière-La Bessée dispose de 3 Associations Syndicales Autorisée (ASA) en hydraulique agricole, par conséquent, la cotisation est triplée.

L'ASA de l'Echaillon précise que les ASA sont en cours de fusion.

Le Parc National des Écrins demande une modélisation de la ressource en eau, afin d'identifier les parcelles qui disposent d'un problème d'irrigation. L'enjeu repose en effet davantage sur les systèmes d'irrigation et non sur le manque d'eau.

Un agriculteur met l'accent sur l'eau et de sa répartition selon les thématiques, notamment la thématique du tourisme. Il s'agit d'une question transversale qu'il faudra mettre en avant au sein du document.

Le Direction Départementale des Territoires insiste sur l'importance de la prise en compte de la gestion des terres agricoles et leur sécurisation. Il existe 26 Associations Foncières

Pastorales (AFP) sur l'ensemble du territoire départemental, elles sont par ailleurs principalement représentées au nord des Hautes-Alpes.

La commune de Vallouise-Pelvoux a, par ailleurs abandonné le projet de mise en place d'AFP.

Un agriculteur rajoute que pour un espace de 40 ha, on retrouve 190 propriétaires fonciers. Il faudra trouver et mettre en place un outil efficace de gestion des surfaces agricoles et de maîtrise foncière.

La Chambre d'agriculture confirme l'intérêt des AFP, qui permettent de réaffirmer l'intérêt agricole d'une zone et peuvent pousser à éviter la spéculation des propriétaires fonciers sur les zones agricoles.

Nicolas BREUILLOT questionne sur l'enjeu d'éclatement complexe des terres.

Un agriculteur confirme le morcellement du foncier, qui crée de nombreux conflits d'usages. D'autre part, la maîtrise foncière est également à valoriser sur l'espace forestier.

Question – Nicolas BREUILLOT questionne sur les conflits d'usage observés.

Un agriculteur explique que de nombreux conflits sont observés, et sont de plus en plus fréquents, notamment avec les usagers qui se promènent sur les terres cultivées, les parapentes qui atterrissent sur les zones agricoles, etc... ces conflits d'usages sont observés autant avec les touristiques, qu'avec les locaux.

Des conflits d'usages sont également observés sur les bâtiments situés à proximité de l'urbanisation. La problématique repose sur le fait que les terres agricoles semblent appartenir à tout le monde.

Il est également nécessaire de trouver le bon curseur entre le tourisme et l'agriculture.

Un agriculteur explique que les politiques locales sont favorables au pastoralisme, mais pas à l'agriculture.

Un agriculteur explique que le problème vient de la méconnaissance de l'agriculture par les autres usagers et les politiques. Il n'y a pas de relais pour la thématique de l'agriculture, au niveau des élus communaux.

Un agriculteur fait référence aux anciens travaux menés lors des précédentes versions du SCoT en réitérant la demande d'avoir une commission agricole sur le territoire.

Nicolas BREUILLOT questionne l'assemblée sur les enjeux de la prédation.

Un agriculteur rajoute que les grands alpages du sud sont davantage acceptés, tandis que les petits alpages sont eux peu équipés. Il y a un manque de volonté d'amélioration de la condition des agriculteurs par les politiques.

Il est également précisé que le groupement pastoral peut aider à monter des dossiers.

Concernant les cabanes pastorales, la Direction Départementale des Territoires, explique qu'auparavant, l'Etat était pilote de la mesure, puis la loi de décentralisation a donné la main

à la région. La temporalité du SCoT est ainsi cohérente, notamment sur le maintien des subventions, car aujourd'hui le prix d'une cabane d'alpage est très élevé.

Nicolas BREUILLOT conclut le débat et propose aux participants de se réunir au sein des trois tables présentes afin de former des groupes de discussion.

5- Atelier : résultats des échanges

Groupe n° 1 :



Cartographie annotée par le Groupe n°1

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Territoire :

Date :

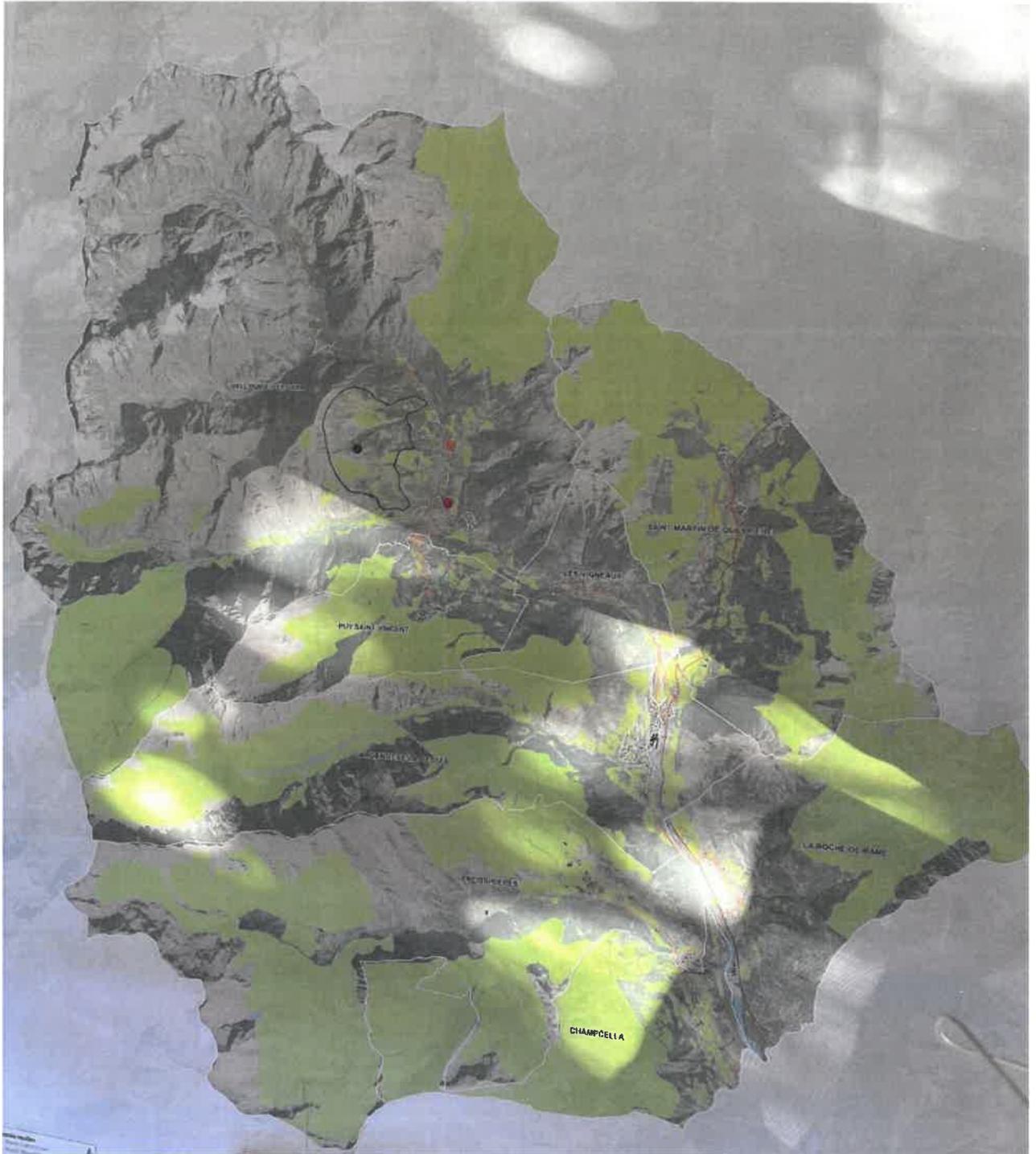
Périmètre trop petit pour un SCOT

Légende / Actions retenues :

- Réactualiser zonages alpages / terres cultivées....
- Evaluer les besoins en eau actuels et à venir
- Protéger les zones agricoles cultivables et fauchables
- Stocker l'eau sur la zone hachurée (St Martin)
- Eviter l'enclavement des exploitations agricoles dans zones habitées.
- Identifier les zones irrigables et les protéger.
- Reprendre les travaux du précédent SCOT
- Récupérer données besoins en cabanes du PNE + besoin d'une cabane sur Bouchier à St Martin de Q.
- Concilier les usages du territoire Tourisme / agriculture.
sur les alpages par rapport aux chiens
sur les prairies pour autres problèmes
- sur les pistes de ski => modifier qualité prairies
- Mettre à jour la carte des canaux
-
-
-
-
-

GRUPE N° 1

Groupe n°2 :

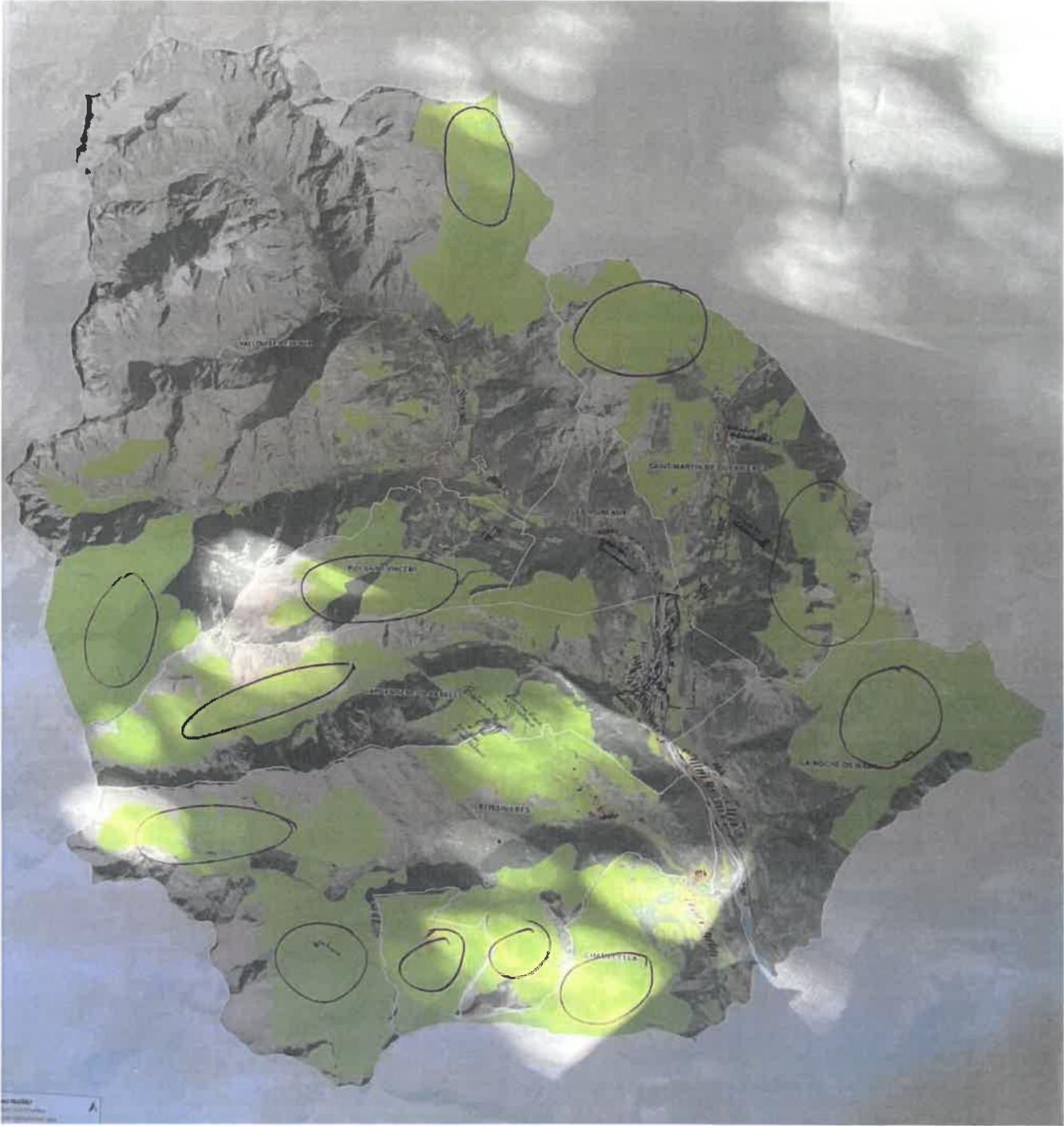


Cartographie annotée par le Groupe n°2

Légende / Actions retenues :

- ● La nouvelle école, pas sur des terres agricoles: abandon Alternatives possibles
- ○ Projet d'AFP à concrétiser : la Blanche
- ● afin de développer une activité de jardins de subsistance proveni des zones en sein de groupe type Ub.
- intégrer des outils de transformation
 - soutenir l'abattoir de Guillestre
 - une conserverie sur le territoire ?
- La cohérence avec le PAT
- Mutualiser les outils / certains investissements
 - ↳ à l'eau (aspersion ...)
 - ↳ à la forêt
- implantation de nouveaux bâtiments agricoles en peu villageois notamment.
-
-
-
-
-
-
-
-

Groupe n°3 :



Cartographie annotée par le Groupe n°3

Légende / Actions retenues :

- **////** - Risque de mitige \rightarrow enjeux tensions entre les zones agricoles et résidentielles (usages + rétention foncière + spéculation foncière)
- **---** ASA \rightarrow maintien de réseau de canaux existant et développer en fonction de la demande d'auto canaux.
- \rightarrow Gestion collective des ASA : responsabiliser le propriétaire (leur droits et leur lots) pour garantir le bon usage des foncier et éviter à la mise en gestion.
- \rightarrow enjeu pédagogique auprès des propriétaires.
- \rightarrow Finir de se pencher pour assurer les ASA et les aider dans leur suivi.
- Utilisateurs de la connaissance "eau" : techniciens / agriculteurs.
- Consulter tous les acteurs concernés lors de la validation d'un projet pour ne pas détériorer les milieux naturels.

VI PB mélange eau potable et eaux usées suite aux travaux RN.

- **Predation ++** : souci régulé par la création de 2 cabanes (10 ans avant d'émerger)
- **○** Enjeu pastoral.

GRUPE N° : 3

Cartographie annotée par le Groupe n°3 - légende

La réunion se termine à 16h30.

Compte-rendu diffusé à :

- Pat
- CC+CM
- Nave / Amel Julie
- Amelle

Le Directeur Général des Services,
Yahia AMMOURA



Le Président,
Cyrille DRUJON D'ASTROS